

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat en Bassin Ribéracois / Double 2016 - 2018 Des aides pour vos travaux !



Le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux » est la déclinaison locale du programme national lancé par l'Etat dans le cadre du grand emprunt : « Investissement d'Avenir ». L'objectif est d'aider les ménages, propriétaires-occupants ou bailleurs aux revenus modestes éligibles aux aides de l'ANAH, à améliorer leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat.

Octroyées, sous certaines conditions, ces aides financières peuvent aller de 35 % à 50 % du montant HT des travaux retenus, auxquelles s'ajoutent parfois d'autres subventions en fonction des dossiers.

Ces subventions, accordées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Conseil Départemental, et les communautés de communes adhérentes, sont versées pour des travaux (fournitures et pose) réalisés par des entreprises. Ces travaux doivent relever de :

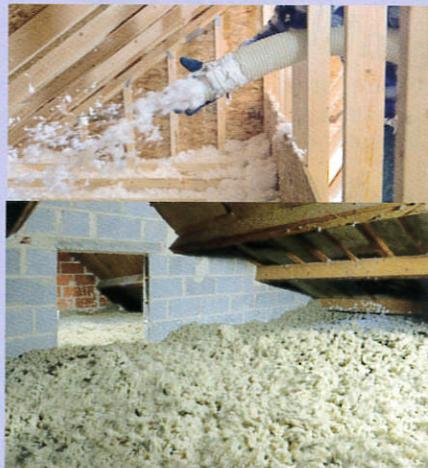
- la précarité énergétique (isolation, changement de mode de chauffage, changement d' huisseries, double vitrage, réfection toiture, VMC....) apportant un gain énergétique de 25 % à 35 % selon les dossiers.
- l'adaptation des logements occupés par des personnes à mobilité réduite (personnes âgées et/ ou handicapées) leur permettant ainsi de vivre à domicile dans de meilleures conditions.

En 2016, 35 propriétaires ont profité de ces subventions représentant un montant de travaux de 720 595 € et générant 345 000 € d'aides, dont 19 759 € de la part des Communautés de Communes adhérentes :

- 20 dossiers de lutte contre la précarité énergétique
- 14 dossiers liés à la perte d'autonomie
- 1 dossier pour la réhabilitation d'un logement de bourg pour la location.

Exemple 1

A Saint-Vincent de Connezac, des travaux de lutte contre la précarité énergétique ont été réalisés dans une maison de plus de 15 ans :



- Isolation des combles et des murs extérieurs.
- Remplacement des menuiseries, volets.
- Remplacement des radiateurs électriques par des convecteurs.
- Pose d'une VMC.
- Pose d'un poêle.
- Travaux induits.

Montant des travaux TTC :	23 819 €
Montant des aides totales perçues :	13 200 €
Montant à la charge du propriétaire :	10 619 €

Exemple 2

A Tocane Saint Apre, des travaux de maintien à domicile ont été entrepris :



- Adaptation des sanitaires par le retrait de la baignoire et mise en place d'une douche italienne.
- Barre de relèvement.
- Travaux induits.

Montant des travaux TTC :	2 522.20 €
Montant des aides totales perçues :	1 683.56 €
Montant à la charge du propriétaire :	838.74 €

Pour tous renseignements, des permanences gratuites sont tenues par SOLIHA 24 dans différents secteurs :

VERTEILLAC : CCPR, le 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 9 H 30 à 12 H

TOCANE SAINT APRE : Mairie, le 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois de 9 H 30 à 12 H

RIBERAC : Maison du Département, le 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois de 9 H 30 à 12 H

SAINT AULAYE : Salle des Associations, Pl. du Champ de Foire, le 2^{ème} jeudi de 9 H 30 à 12 H

LA ROCHE CHALAIS : Mairie Annexe, le 4^{ème} jeudi de 14 H à 16 H 30

Contact : Nathalie Arnouilh

Tél. 06 43 86 71 36 ou 05 53 92 50 60 n.arnouilh.pig@gmail.com

INFO SPANC : UN SERVICE DE VIDANGES GROUPEES A UN PRIX AVANTAGEUX

Vous avez une fosse septique ou une fosse toutes eaux à faire vidanger ?

Contactez sans attendre le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

Un service de vidanges groupées vous sera proposé et vous permettra de bénéficier de prix avantageux.

Contact : Services techniques tél. 05 53 92 50 64 ou o.meneret@cc-paysriberacois.fr.

Le Programme d'Intérêt Général (PIG)



Le PIG Habitat permet, sous certaines conditions et après instruction d'un dossier, aux propriétaires occupants ou bailleurs de subventionner des travaux de rénovation liés à la précarité énergétique ou à la perte d'autonomie.

Onze dossiers ont ainsi déjà été présentés dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 300 993.68 €, effectués par des entreprises locales, et bénéficiant de 141 629.93 € de subventions.

Pour tous renseignements et instruction des dossiers, des permanences gratuites sont tenues par SOLIHA 24 dans différents secteurs :

VERTEILLAC : CCPR le 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 9 H 30 à 12 H

TOCANE ST APRE : Mairie le 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois de 9 H 30 à 12 H

RIBERAC : Maison du Département le 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois de 9 H 30 à 12 H

SAINT AULAYE : Salle des Associations, Place du Champ de Foire, le 2^{ème} jeudi de 9 H 30 à 12 H

LA ROCHE CHALAIS : Mairie Annexe le 4^{ème} jeudi le 14 H à 16 H 30

Contact : Nathalie Arnouilh - Tél. 05 53 92 50 60 ou 06 43 86 71 36 n.arnouilh.pig@gmail.com



AVANT



APRES

Photos de travaux liés à la perte d'autonomie réalisés sur la commune de Grand Brassac.

Mercredi 6 juillet
110 artisans du BTP
sur le territoire ont été conviés
à une réunion de présentation
du dispositif PIG
à Villeteureix

INFO SPANC : UN SERVICE DE VIDANGES GROUPEES A UN PRIX AVANTAGEUX

Vous avez une fosse septique ou une fosse toutes eaux à faire vidanger ? Contactez sans attendre le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Un service de vidanges groupées vous sera proposé et vous permettra de bénéficier de prix avantageux.

Contact : Ophélie Méneret - Tél. 05 53 92 50 64 ou o.meneret@cc-paysriberacois.fr.

Un Chargé de développement économique au sein de la CCPR

Suite à l'appel à candidatures lancé en début d'année 2016, la Communauté de Communes du Pays Ribéracois a recruté un développeur économique.

Titulaire d'un MBA (Master of Business Administration) obtenu à la PGSM Business School, (Paris Graduate School of Management), Yohann Couvant a quitté son poste à la Chambre de Commerce et de l'Industrie des Hauts de Seine pour rejoindre notre collectivité et mettre ses compétences au service des acteurs économiques du Pays Ribéracois à compter du 1er juillet.

Après un contact direct avec chacun, il proposera des réponses aux besoins identifiés.

En coordination avec les organisations professionnelles

et consulaires, une mise en œuvre et un suivi d'actions collectives permettront d'animer le réseau des partenaires économiques du territoire.

Il s'attachera également à la problématique de la transmission / reprise d'entreprises et à celle de la formation adaptée à l'emploi de notre secteur.

Il devra promouvoir l'offre de la collectivité auprès des entreprises et développer des partenariats stratégiques pour stimuler l'activité économique.

Il assurera une veille économique du territoire ainsi que la prospection d'entreprises extérieures éventuellement créatrices d'emplois.

Nous lui souhaitons la bienvenue et la réussite dans ses missions !

Retrouvez toutes les informations communautaires sur le site de la CCPR
Practical information to be found in English on our website :

www.cc-paysriberacois.fr

LA LETTRE INTERCOMMUNALE N°6 - DÉPÔT LÉGAL : JUIN 2016

RESPONSABLE DE PUBLICATION : DIDIER BAZINET - N° ISSN : 2274-2964